

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, conformément au règlement numéro RCA 35 régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, une demande de démolition concernant l'immeuble situé au 6950 de l'avenue Ronsard a été présentée à l'arrondissement d'Anjou;

Cette demande vise la démolition du bâtiment vacant, utilisé auparavant à titre de garderie, situé au 6950 de l'avenue Ronsard, sur le lot numéro 1 006 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'aménager un espace vert pour les résidants du complexe d'habitations « Anjou 80 ».

Toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement d'Anjou.

Assemblée publique de consultation

De plus, il y aura une assemblée publique de consultation le 8 septembre 2014, à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dont l'objet sera l'examen de la demande de démolition mentionnée plus haut et le comité entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à la suite de cette assemblée de consultation. La séance du comité d'étude des demandes de démolition est publique.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 août 2014

Louise Goudreault
Directrice, Services administratifs,
Relations avec les citoyens et Greffe
Secrétaire d'arrondissement